MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

T		
IVNA	an	contrat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Commune d'ARZACQ-ARRAZIGUET à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune d'ARZACQ-ARRAZIGUET Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR29ZZZ681301

- dans les 8 semaines sulvant la date de debit de votre compte pour u	in preievement autorise.		
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER		
Nom, prénom :	Nom : COMMUNE D'ARZACQ-ARRAZIGUET		
Adresse:			
	Adresse : 13 Place de la République		
Code postal :	Code postal : 64410		
Ville:	Ville : ARZACQ-ARRAZIGUET		
Pays:	Pays : FRANCE		
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)		
<u>Type de paiement</u> : Paiement récurrent/répétitif □ Paiement ponctuel □			
Signé à :	Signature :		
Le (JJ/MM/AAAA):			
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE ET LE CAS ECHEANT) :	PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME		
Nom du tiers débiteur :			

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune d'ARZACQ-ARRAZIGUET. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune d'ARZACQ-ARRAZIGUET.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.